

DECISION du 03.07.2025
ANNEXEE AU CERTIFICAT N° 1042.12

Suite à la demande du 06/06/2025 pour le reclassement du CEM III/A 42,5 N (1) CE PM-ES-CP1 NF en CEM III/A 52,5 L CE PM-ES-CP1 NF fabriqué sur le site de ARRIGORRIAGA, je vous informe que les résultats obtenus permettent le reclassement de ce produit.

Par conséquent, la décision est favorable pour ce reclassement et le certificat est mis à jour en conséquence.



Sébastien KOSTIC
Responsable de Pôle
Département Service Clients Grands Comptes

OCO/002/FAB/ANXE-reclassement
03/07/2025